

L'année qui s'achève aura apporté son lot de joies (8 naissances) mais aussi de peines (10 décès). En cette période de fêtes, nos pensées vont vers ces familles endeuillées.

Année à nouveau mouvementée en terme de dégradations ! Les véhicules brûlés récemment rue du Centre nous ont conduit à rétablir l'éclairage nocturne dans le centre du village afin de rassurer les riverains.

Souhaitons-nous une année 2020 plus sereine !

Joyeux Noël à toutes et tous.

L'Équipe municipale.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DES INSECTES

La communauté urbaine vient d'éditer, en collaboration avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés, cet atlas qui recense sur son territoire les richesses de cette biodiversité.

Un cahier spécifique à notre secteur nous apprend que la bacchante, espèce protégée de papillon, se rencontre dans le bois de la Piroulette !

Pour les curieux, deux exemplaires sont en dépôt à la mairie et peuvent être empruntés.

Travaux

Le collecteur qui récupère les eaux pluviales des routes de Routelle et Grandfontaine a été prolongé jusqu'au ruisseau sous le château. Le coût des travaux a été pris en charge par la communauté urbaine (transfert de la compétence EP).

Une partie de la bande de roulement de la chaussée place de l'Église sera reprise et traitée en enrobé. La mise en œuvre de cette couche plus épaisse a nécessité un décaissement qui a révélé l'absence de structure de chaussée permettant de supporter la giration des véhicules.

Ces travaux supplémentaires ainsi que le planning serré de l'entreprise ont provoqué un retard d'une quinzaine de jours dans l'exécution de ce chantier.

Les coûts sont pris en charge à hauteur de 50% par la Communauté Urbaine.

PLU

L'enquête publique est achevée. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport en émettant un avis favorable pour les remarques touchant à l'aménagement des zones AU mais a rejeté celle concernant une extension de ces zones.

Le nouveau plan local d'urbanisme sera définitivement adopté avant la fin de la mandature.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

La première phase du déploiement s'est achevée mi-octobre. Une pause de trois mois doit maintenant être observée afin de permettre aux différents opérateurs, s'ils sont intéressés, d'installer leur matériel dans les armoires de répartition.

Les premières habitations qui pourront être raccordées à la fibre (mi-janvier) sont celles qui sont alimentées par les réseaux souterrains.

Il est prévu une réunion publique d'information à l'initiative d'Orange avant le printemps. Toutes les habitations de la commune dont les propriétaires ont souhaité bénéficier de la fibre pourront être raccordées courant 2020.

Pour suivre en ligne l'avancée du déploiement :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Le rdv convivial des Aînés

Les bénévoles du CCAS auront plaisir cette année encore à accueillir nos Aînés pour un après-midi gourmand, samedi 14 décembre à partir de 15h à la salle du périscolaire. Nous espérons les retrouver nombreux à venir partager un moment de convivialité et découvrir les créations des enfants du périscolaire.



Présentation des vœux de la municipalité



**Vendredi 17 janvier 2020 à 18 h 45
Salle polyvalente**

Des œuvres d'art à l'école

La convention de prêt avec l'ASCAP (Association Sportive Culturelle Automobiles Peugeot) a été renouvelée cette année. Ainsi, huit tableaux sur le thème du paysage sont exposés à l'école depuis la rentrée de septembre.

Le projet pédagogique proposé par les enseignants aux élèves maternelle et élémentaire porte sur la découverte, la réflexion, l'expression et le ressenti de l'œuvre.

Ces œuvres et les réalisations artistiques des élèves inspirées de celles-ci sont à découvrir lors du **Marché de Noël de l'école le vendredi 20 décembre à partir de 16h45 à la salle polyvalente** Expositions et marché ouverts à tous. Venez nombreux !

Le bon plan du Troc'Livres

Cette bibliothèque en libre service vous attend dans l'entrée de la salle polyvalente, ouverte en fin de journée et les week-ends lors des activités régulières des associations.

Un lieu idéal où les livres et magazines sont donnés, empruntés, partagés, déposés, échangés...

Ce projet participatif contente petits et grands satisfaits de donner et de trouver livres et magazines !

Proposé par l'association La Torpésienne, Troc'Livres s'anime grâce à votre précieuse participation, soyez-en remercié !

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année **dans les trois mois** qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Secrétariat de mairie :

Horaires d'ouverture

Lundi : 9 -12 h • Mardi : 14 - 17 h
• Jeudi : 13 -17 h

PERMANENCE URBANISME

Le JEUDI UNIQUEMENT

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h /16 h 30
Samedi matin sur RDV.

Le Relais Petite Enfance

Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des assistant.e.s maternel.le.s, des professionnels de la petite enfance (proposition de formation, partage d'expérience...) et des parents (recherche de mode de garde, conseils en démarches administratives, rédaction de contrat), il propose également pour les enfants de 0 à 6 ans des animations libres et gratuites en itinérance sur 7 communes du canton, les matinées des jeudis et mardis de 9h à 11h*. Grands-parents, parents, assistants.es maternel.le.s sont les bienvenus !

Venez nombreux ce jeudi 12 décembre à la salle polyvalente au spectacle « À la recherche du Père Noël » (sur inscription uniquement).

Retrouvez les Actualités du relais, l'Agenda des animations, Le Journal du Relais, les ludothèques, les contacts et permanences...sur le site : https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte/

*Les jeudis matins à Torpes, salle du périscolaire.

Le « MILLE-PATTES » PÉDIBUS ÉCOLE

Un petit groupe d'enfants de la même rue se retrouve pour se rendre à pied à l'école accompagné d'un adulte s'engageant à tour de rôle... Cette organisation sympathique et très appréciée se pratique dans le village depuis 11 ans ! Pour compléter la ligne « rue de la Cry » existante, d'autres pourraient être créées ou recrées sur les trajets domicile/école/domicile.

Parents et grands-parents, n'hésitez plus à participer à cette organisation conviviale en mode doux en contactant le parent référent pour organiser votre disponibilité : Virginie Quivogne à v.gaiFFE@sfr.fr



Élections municipales 2020 : mode d'emploi

Le renouvellement des équipes municipales aura lieu les 15 et 22 mars 2020. La commune ayant dépassé le millier d'habitants, le mode de scrutin des élections municipal change. Sous réserve de confirmation par l'INSEE (en janvier) du dépassement de ce seuil, c'est un scrutin de liste qui s'appliquera pour les élections municipales de Torpes.

Chaque liste devra comporter 15 noms et respecter la parité. Les délégué communautaire et suppléant devront également figurer sur le bulletin de vote.

Il ne sera plus possible de rayer ou ajouter des noms à ces listes. Tout

bulletin de vote comportant des ratures ou ajouts sera considéré comme nul.

La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au 7 février 2020. Les jeunes ayant 18 ans à la date du premier tour de scrutin sont inscrits d'office, pour autant qu'ils se soient bien fait recenser.

Les inscriptions peuvent se faire à la mairie en présentant une carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile, ou sur www.service-public.fr → services en ligne.

Nouveau circuit du bus scolaire dans le village

Afin d'éviter deux retournements du bus (rue de la Gare et rue des Combes), potentiellement dangereux, celui-ci empruntera matin et soir en période scolaire, les rues suivantes :

- de la Cry,
- des Vignottes,
- de la Carrière
- et de la Grande Plaine

Les lieux de prise en charge et de dépose des élèves ne changent pas.

Ce nouveau circuit sera effectif à la rentrée de janvier.

Nous invitons les riverains de ces rues à respecter les règles de stationnement afin de ne pas gêner le passage du bus.